

et où les terres ont été insuffisamment exploitées ou, après avoir servi à l'exploitation agricole, ont été abandonnées parce qu'impropres au labourage. La superficie consacrée à ces entreprises s'établit à 20,950 acres, dont 13,120 ont étéensemencées ou sont en voie de l'être.

Le ministère de l'Agriculture est en train d'exécuter trois entreprises d'irrigation en vue de l'aménagement de terres à provende et à pâturages dans les régions de la province où le fourrage est insuffisant ou dans les environs. La superficie globale affectée à ces entreprises est de 3,455 acres, dont 2,255 en juin 1950 avaient été préparées en vue de l'irrigation et ensemencées de cultures fourragères ou étaient en voie de l'être.

En 1949, des rigoles d'écoulement avaient été aménagées sur 13,700 acres de plus en Saskatchewan à la suite de l'installation de réseaux secondaires de distribution par le ministère provincial de l'Agriculture pour desservir les entreprises d'irrigation à l'égard desquelles des canaux d'emmagasinage et des canaux principaux avaient été construits sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Au cours de la même année, 20 circonscriptions d'usagers d'eau ont été établies. Cela a permis à 630 cultivateurs qui avaient projeté de construire des réseaux d'irrigation de former des associations pour le groupe chargé d'administrer les ouvrages d'irrigation.

Grâce aux initiatives qui ont amené ou encouragé l'aménagement de pâturages communautaires indépendamment du programme exécuté sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, on a réussi à en établir et améliorer douze qui sont exploités par le ministère de l'Agriculture, par les autorités municipales de l'endroit ou par des coopératives de pâturages communautaires.

Les travaux de mise en valeur des terres inoccupées en vue de les rendre propres à l'établissement agricole ont valu l'amélioration partielle d'un petit nombre de fermes dans le nord-est de la province. Ils ont consisté dans le défrichement d'environ 40 acres sur chaque lopin dans le cas de quelque 26 fermes de demi-section. Ces fermes sont situées dans une région plus appropriée à la production agricole qu'à l'exploitation forestière et où les arbres dépérissaient. La mise en valeur de ces terres en vue de l'établissement laissera en friche une superficie assez étendue de terre boisée pour protéger chaque ferme de l'érosion et de l'action du vent et pour aider à un programme de conservation qui permettra d'utiliser profitablement les ressources hydrauliques sans encourager le mauvais usage des terres.

Au programme de mise en valeur de 1949 à l'égard des fermes abandonnées et des pâturages épuisés figurent l'aménagement en vue de la production de fourrage d'hiver d'une superficie de 3,670 acres et la préparation de 476 acres à ensemençer en 1950. On a aménagé en vue de la production de cultures fourragères un total de 4,146 acres de terre asséchées. En outre, 929 acres de fermes abandonnées et de pâturages épuisés ont été aménagées pour la production de cultures fourragères au moyen de l'irrigation. On a semé d'herbe 5,087 acres de terres semblables en vue de pâturages d'été. Le ministère de l'Agriculture a également pris en charge trois entreprises grâce auxquelles 625 acres de terres mal utilisées ont été semées d'herbe en vue de la production de graines de semence.

Quelques travaux divers ont été entrepris par le ministère de l'Agriculture. La mise en valeur d'une demi-section en vue de la production de terres boisées a été commencée en 1949. Dans certaines régions du nord de la Saskatchewan, l'aménagement d'abreuvoirs pour les animaux s'impose pour la stabilisation de l'économie